

*Initiatives ministérielles*

**Mme Clancy:** Monsieur le Président, c'est avec une certaine mélancolie que je réponds au député de Portage—Interlake. Même le diable peut citer les Saintes Ecritures.

C'est en fait un exercice qu'affectionne particulièrement le gouvernement fédéral; il n'arrête pas de nous citer des chiffres en nous disant qu'il nous donne tellement plus que l'an dernier. Peut-être devrais-je m'expliquer plus lentement pour que mon ami puisse comprendre.

Ce qui est arrivé aux universités de la Nouvelle-Écosse et au régime de santé ne tient pas uniquement à l'inflation. On espère, et je suis sûre que c'est le voeu de tout le monde, que les universités ne sont pas des institutions statiques, pas plus que les établissements de soins de santé. Les choses évoluent et changent; on essaie de les améliorer et, bien entendu, les coûts augmentent. En fait, même en l'absence de changements, tels que l'évolution des programmes, l'augmentation du nombre d'étudiants et autres, qui entraînent des coûts supérieurs à l'inflation et à l'augmentation des taux de croissance des paiements de transfert à la Nouvelle-Écosse, il y a quand même des coûts à long terme en capital qui ne figurent pas dans les chiffres cités par mon collègue.

Je peux vous dire, par exemple, que l'édifice sir Charles Tupper à Halifax, où est logé la faculté de médecine de l'Université Dalhousie, a besoin de grosses réparations. Je peux également vous dire que le tout récent édifice, qui abrite la faculté de droit depuis qu'un incendie a entièrement détruit l'ancien et qui a été construit grâce à une magnifique campagne de financement entreprise par l'Université Dalhousie, donne déjà des signes d'usure, ce qui n'est pas étonnant quand on sait que des centaines de personnes en franchissent le seuil quotidiennement. Et si le député veut bien se donner la peine de vérifier ses calculs, il verra qu'il n'a pas tenu compte des réparations et de l'entretien.

En outre, n'oublions pas la question des augmentations dues à l'inflation par rapport aux augmentations des coûts réels. En général, l'augmentation des coûts due à des facteurs autres que ceux que j'ai mentionnés, est également supérieure à l'inflation.

J'aimerais également savoir, étant donné que le député vient d'une province de l'Ouest qui reçoit des paiements de transfert, si le gouvernement du Manitoba est aussi heureux que nous des compressions dans ces domaines. Au dire de mon collègue de Winnipeg, il ne l'est pas.

Maintenant, pour ce qui est de m'en prendre au premier ministre de la Nouvelle-Écosse, mon parti dans cette province fait tout ce qui est en son pouvoir pour

changer de gouvernement le plus rapidement possible; il y aurait beaucoup moins de problèmes sous un nouveau gouvernement.

• (1240)

Lorsque cela arrivera, d'autres voix se joindront à la mienne, celles de ma collègue de South West Nova et des quatre autres députés libéraux de la Nouvelle-Écosse qui défendent à grand bruit notre position et qui attaquent celle du gouvernement concernant les coupures du financement des programmes établis. Mon collègue pourra entendre ces voix tonitruer pendant de nombreuses années à venir lorsque la grande tradition libérale sera rétablie de façon impressionnante non seulement en Nouvelle-Écosse mais aussi dans le domaine de l'éducation et des soins de santé et que nous aurons rejoint le concert des provinces maritimes, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard.

**M. Holtmann:** Monsieur le Président, juste avant que je donne mon opinion à propos de ce qui est, à mon avis, un projet de loi très important, je voudrais dire à ma collègue de Halifax, qui a fait davantage un discours politique, que j'essayais de rétablir la vérité sur certains faits.

Le financement n'a pas été réduit. Nous n'avons pas diminué la somme transférée à sa province. En fait, le financement a été augmenté, dans le domaine du FPE, bien que pas autant que l'aurait souhaité la députée. Il est passé de 680 millions de dollars à 684 millions de dollars. Ce n'est pas une réduction. C'est exactement le contraire. C'est une augmentation.

Les députés d'en face ne peuvent pas contester l'exactitude de ces chiffres. On ne devrait pas laisser entendre à quiconque dans notre pays que, quand il y a une augmentation de 4 millions de dollars, c'est une diminution. Aucun beau discours ne changera cette vérité.

Dans ce débat de deuxième lecture du projet de loi C-60, qui modifie les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, je voudrais dire que je trouve ce projet de loi très prometteur. Je sais que certains députés d'en face sont sceptiques, mais je voudrais expliquer ce que ce projet de loi se propose de faire.

**M. Milliken:** Ce ne sont que des promesses non tenues.

**M. Holtmann:** Il concerne le renouvellement par le gouvernement du programme de péréquation que, dans des discours précédents, des députés de tous les côtés de la Chambre ont reconnu, à juste titre, comme le fondement concret du fédéralisme canadien.